NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/500/Add.2
15 août 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 39 de l'ordre du jour provisoire*

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PRORAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

Examen à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990

Rapport du Secrétaire général

Additif

Les investissements des sociétés transnationales en Afrique

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. TENDANCES DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS	4 - 11	3
III. POSSIBILITES D'ACCROITRE LES INVESTISSEMENTS	12 - 43	8
A. Réformes économiques	12 - 21	8
B. Prises de participation, conversions et autres procédures	22 - 30	11

* A/43/150.

26P.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

TABLE DES MATIERES (suite)

	Paragraphes	Pages
C. Possibilités par secteur	31 - 39	13
D. Evaluation	40 - 43	15
IV. OBSTACLES ET MESURES POLITIQUES	44 - 68	16
A. Obstacles structurels	45 - 56	16
B. Obstacles politiques	57 - 65	19
C. Administration publique	66 - 67	21
D. Aptitude à la négociation	68	22
V. MESURES PRISES A L'ECHELON INTERNATIONAL	69 - 83	22

/...

Best Copy Available

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

I. INTRODUCTION

1. Il est largement admis que les sociétés transnationales peuvent contribuer notablement au développement économique des pays en développement : elles peuvent fournir les investissements étrangers directs qui leur font tant défaut; elles peuvent accélérer le transfert de technologie et favoriser la mise en valeur des ressources humaines; elles peuvent enfin permettre l'accès aux marchés et au crédit extérieurs. Par contre, leurs activités peuvent avoir divers effets négatifs. Les gouvernements des pays d'implantation doivent donc veiller, lorsqu'ils formulent leur politique et dans leurs négociations avec les sociétés transnationales, à minimiser les effets négatifs tout en maximisant les effets positifs.

2. Le présent rapport a pour but d'examiner les facteurs susceptibles de faciliter, ou au contraire d'entraver, un accroissement de la participation des sociétés transnationales au développement de l'Afrique. Il met l'accent sur des mesures générales propres à accroître les investissements étrangers directs et leur incidence qualitative sur le développement, tout en reconnaissant qu'il appartient à chaque pays de décider par lui-même de l'étendue et des formes de la coopération qu'il souhaite avoir avec les sociétés transnationales, de façon à tirer parti au maximum de cette coopération.

3. Etabli par le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales à la demande du Conseil économique et social (décision 1988/161 du 27 juillet 1988), le rapport s'inspire des activités de recherche et des activités consultatives que mène le Centre mène en faveur de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (résolution S-13/2 de l'Assemblée générale, en date du 1er juin 1986).

II. TENDANCES DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS

4. L'Afrique reçoit moins de 15 % du flux total des investissements étrangers directs vers les pays en développement. De plus, contrairement à ce qui se produit en Asie et en Amérique latine, ces investissements étrangers directs vont essentiellement au secteur primaire (voir figure 1), en particulier le domaine pétrolier et les industries extractives 1/. L'Afrique étant essentiellement tributaire des apports de ressources publiques, les flux d'investissements étrangers directs sont pour elle une source mineure de financement extérieur 2/. Bien qu'on ne dispose pas de renseignements détaillés sur le rôle des sociétés transnationales dans les exportations d'articles manufacturés des pays en développement d'Afrique et dans le transfert de technologie vers ces derniers, on peut affirmer, à en juger par certaines informations indirectes, que ce rôle n'est pas important.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Figure 1

Investissements étrangers directs : répartition en pourcentage en 1982

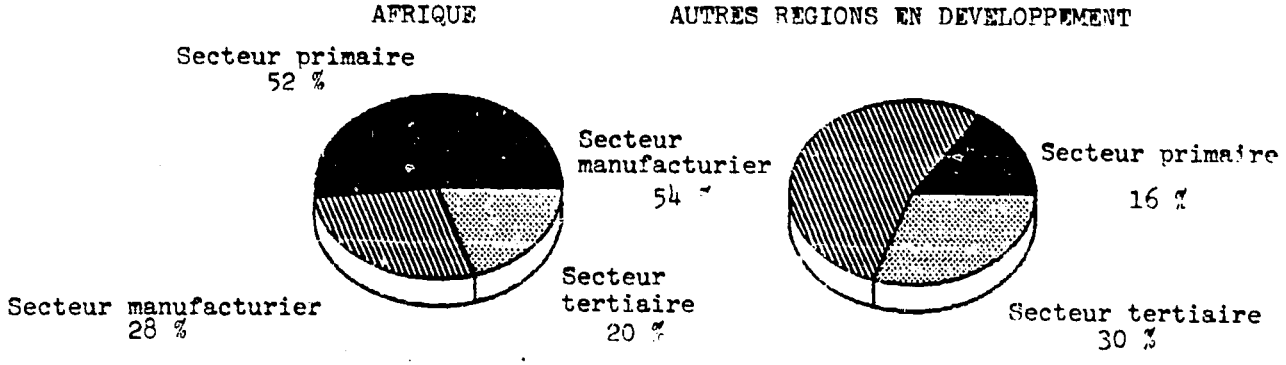

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

5. En Afrique, comme dans d'autres régions en développement, les investissements étrangers directs sont fortement concentrés dans quelques pays, notamment ceux qui exportent du pétrole (voir tableau 1). Si, en 1982, huit pays absorbaient les deux tiers de ces investissements, en 1986, ils en absorbaient les quatre cinquièmes. Les investissements directs en Egypte se sont accrus rapidement, atteignant plus d'un milliard de dollars en 1985. Toutefois, 80 % de ces investissements ont été effectués dans le secteur pétrolier, et non dans celui d'autres produits primaires ou dans les secteurs manufacturier et tertiaire.

6. Dans le reste de l'Afrique, par contre, le volume des investissements étrangers directs est d'un tout autre ordre. Au total, les flux annuels y ont diminué de 45 % depuis 1980 et se situent à quelque 400 millions de dollars. Même pour les pays à revenu moyen (tels la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Zambie et le Zimbabwe), les investissements étrangers directs sont restés assez modestes, atteignant rarement 50 millions de dollars par an. Pour les pays africains à faible revenu, ce type d'investissement est passé, en chiffres nets, d'une balance négative à quelques millions de dollars par an dans la plupart des cas.

7. Dans certains pays et dans certains secteurs, cependant, les sociétés transnationales jouent un rôle important, voire dominant. C'est ainsi qu'au Kenya, au Malawi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Somalie, au Zaïre et en Zambie, elles ont des participations majoritaires dans un certain nombre de plantations (banane, coton, café, palmier à huile, caoutchouc, canne à sucre, thé, légumes et fleurs). Dans des pays à faible revenu, elles jouissent aussi d'une position dominante dans le secteur des minéraux autres que les combustibles (par exemple, dans celui du cuivre au Botswana et au Zaïre, ou dans celui de la bauxite au Ghana et en Guinée).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Tableau 1

Flux d'investissements étrangers directs, 1975-1986

(En millions de dollars)

Région/pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Moyenne annuelle 1975-1980	Moyenne annuelle 1981-1986
Tous les pays	52 240,2	56 504,0	44 072,0	43 888,7	48 652,9	47 958,8	64 449,4	32 208,2	50 921,0
Pays en développement	10 978,7	14 126,2	14 210,0	10 575,5	11 220,3	12 803,5	13 046,3	7 943,1	12 663,6
Europe méridionale	68,5	147,1	76,4	88,7	128,0	132,8	[illegible]	81,7	124,7
Amérique latine	7 159,3	7 158,4	7 412,0	3 945,7	4 126,3	5 386,5	4 531,2	4 462,7	5 426,7
Autres pays d'Asie et Océanie	3 197,1	5 249,9	4 815,6	4 720,4	4 845,6	4 639,8	5 622,8	2 009,0	4 982,3
Asie occidentale	257,3	-11,0	395,0	309,1	627,2	583,7	572,6	565,8	412,8
Afrique	296,6	1 581,7	1 511,1	1 511,5	1 493,2	2 060,8	2 144,6	823,9	1 717,2
Pays exportateurs de pétrole	-499,0	1 102,1	976,2	1 130,1	1 107,6	1 662,8	1 712,6	267,8	1 281,9
Algérie	348,8	13,0	-54,1	..	1,0	..	..	165,8	-6,7
Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Cameroun	129,8	135,4	111,4	213,8	17,6	316,0	..	47,4	132,4
Egypte	547,9	752,3	293,7	489,6	728,8	1 177,8	1 217,7	376,1	776,6
Gabon	31,5	54,6	131,8	111,8	8,1	15,1	120,8	63,9	73,7
Jamahiriya arabe libyenne	-1 089,4	-744,0	-391,9	-327,1	-17,4	-315,8	..	-659,2	-299,4
Nigéria	-739,3	546,0	429,5	353,8	188,6	341,2	195,9	163,3	342,5
Tunisie	234,3	296,0	340,0	183,9	113,8	107,6	63,4	103,8	184,1
Pays non exportateurs de pétrole	795,5	479,6	535,0	381,4	385,6	398,0	432,1	556,1	435,3
Bénin	4,3	2,1	..	..	..	..	..	2,7	0,4
Botswana	111,5	88,4	21,1	23,8	62,1	53,6	90,5	44,3	56,6
Burkina Faso	-	2,5	2,0	2,0	1,6	..	..	1,7	1,4
Burundi	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Congo	40,1	30,9	35,3	56,1	35,0	12,7	22,4	13,2	32,1
Côte d'Ivoire	94,6	32,8	47,5	37,5	3,0	29,1	..	63,5	25,0
Ethiopie	..	..	..	..	..	..	..	4,9	..
Gambie	-	2,1	..	..	..	..	..	2,5	0,4
Ghana	15,6	16,3	16,3	2,4	2,1	5,6	4,3	15,7	7,8
Guinée	33,7	..	..	..	..	..	..	10,2	..
Kenya	79,0	14,1	13,0	23,7	10,8	18,1	32,7	52,9	18,7
Lesotho	4,6	4,8	3,1	4,8	2,4	4,8	2,1	0,8	3,7
Libéria	-	-	34,8	49,1	36,2	-16,2	-5,7	27,4	16,3
Madagascar	..	..	..	..	..	..	..	-1,1	..
Malawi	9,5	1,1	-	2,6	-	0,5	..	6,9	0,7
Mali	2,3	3,7	1,5	3,1	4,1	4,5	4,3	1,6	3,5
Maroc	89,8	59,0	79,5	46,0	47,2	20,3	..	45,2	42,0
Maurice	1,2	0,7	1,8	1,6	4,9	8,0	7,4	2,8	4,1
Mauritanie	27,1	12,5	15,0	1,4	8,5	7,0	4,5	-4,0	8,1
Mozambique	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Niger	49,1	-6,1	28,3	1,2	..	..	..	30,7	3,9
Ouganda	..	..	..	..	..	..	..	1,1	..

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Tableau 1 (suite)

Région/pays	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Moyenne annuelle 1975-1980	Moyenne annuelle 1981-1986
République centrafricaine	5,3	5,8	9,2	4,5	5,1	2,9	..	6,8	4,6
République-Unie de Tanzanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Rwanda	16,4	18,0	20,8	11,1	15,1	14,6	17,6	7,9	16,2
Sénégal	14,4	34,3	28,0	-34,7	29,1	..	..	17,5	9,5
Seychelles	9,5	10,1	10,0	9,2	9,9	11,7	14,2	6,1	10,9
Sierra Leone	-18,6	7,5	4,6	1,7	5,8	-3,8	-6,5	7,6	1,6
Somalie	-	-	-0,8	-8,2	-15,0	-0,7	-0,1	2,8	-4,1
Soudan	-	-	-	-	8,8	-2,8	..	-	1,0
Swaziland	26,4	38,8	-9,2	1,2	3,8	10,9	16,0	24,2	10,2
Tchad	-	-	-	-	9,2	53,6	28,2	17,1	15,2
Togo	42,3	10,1	16,1	1,5	-9,9	..	..	35,1	3,0
Zaïre	..	..	..	..	..	..	..	54,9	..
Zambie	61,2	-38,9	38,6	25,7	17,4	..	..	36,9	7,1
Zimbabwe	1,6	3,8	-0,7	-2,0	-2,5	2,8	5,2	0,1	1,1

Source : Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, données obtenues à partir d'une bande informatique du Fonds monétaire international sur les balances des paiements et auprès de sources nationales et internationales.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

8. Dans les pays africains dont le secteur privé ou public est de faible dimension ou connaît une expansion lente, des flux même modestes d'investissements étrangers directs peuvent bouleverser l'équilibre souhaité entre l'actionnariat local et l'actionnariat étranger, tel qu'il est défini dans les objectifs nationaux. Il semble toutefois que dans certains pays africains, la participation étrangère au capital des entreprises ait diminué depuis le début des années 60, en partie à cause des politiques de réduction de la participation en capital. La nationalisation n'est plus un phénomène courant; quant à l'africanisation, à l'indigénisation ou à la participation accrue de l'Etat, elles sont maintenant réalisées par voie de négociation. Il n'en reste pas moins que la dimension et le taux de croissance des entreprises autochtones, la part de capitaux étrangers jugée appropriée et la mesure dans laquelle les craintes des investisseurs étrangers peuvent être dissipées, sont autant de facteurs institutionnels déterminants pour les investissements étrangers directs en Afrique.

9. Globalement, selon les éléments déterminants mis en lumiere par diverses projections économiques, il paraît probable qu'en Afrique, beaucoup plus que dans d'autres régions en développement, les investissements étrangers directs resteront liés aux ressources. Pour les industries extractives, les perspectives sont bonnes, mais de nouveaux investissements dans le secteur primaire signifieraient que l'Afrique continuerait de tirer ses recettes d'exportation d'une gamme étroite de produits de base dont les conditions sur le marché mondial sont imprévisibles et les prix instables.

10. Les besoins internes de développement de l'Afrique offrent des possibilités d'investissements étrangers dans des activités nouvelles. Pour cela, néanmoins, il faudrait que les perspectives de croissance soient plus favorables qu'à l'heure actuelle. Le commerce intrarégional, qui constitue souvent pour les investisseurs étrangers une étape intermédiaire entre la substitution des importations et la production destinée aux marchés des pays industriels, pourrait offrir une incitation supplémentaire. Certains signes donnent à penser que l'abaissement des droits de douane entraînera un accroissement du commerce entre les membres de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. En revanche, les réglementations relatives à la composante locale du capital social ont eu, en ce qui concerne l'applicabilité des droits de douane préférentiels, un effet négatif sur les investissements étrangers.

11. En résumé, les investissements étrangers directs n'offrent pas de perspectives prometteuses en tant que source de capitaux non générateurs de dette destinés à stimuler le redressement et le développement de l'Afrique. Leur volume actuel étant très réduit (par rapport à d'autres régions en développement ou comme source de financement extérieur), même s'ils venaient à s'accroître rapidement, et plus rapidement que dans d'autre régions, ces flux d'investissements étrangers directs resteraient d'une importance mineure, à moins que la coopération internationale ne modifie leur rôle.

III. POSSIBILITES D'ACCROITRE LES INVESTISSEMENTS

A. Réformes économiques

12. Pendant les années 80, de nombreux pays africains se sont montrés de plus en plus disposés à accueillir des investissements privés étrangers. Non seulement

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

certains pays ont signé des accords internationaux, comme ceux de l'Agence multilatérale de garantie des investissements ou des accords bilatéraux avec des pays d'origine de sociétés transnationales, mais encore, entre 1982 et 1987, plus du tiers des pays africains ont modifié leur code des investissements ou leurs directives en la matière, ou ont entrepris de le faire, afin d'attirer les investisseurs étrangers. D'autres mesures ont été prises : a) incitations traditionnelles en faveur des investisseurs étrangers, comme des exonérations temporaires d'impôts allant jusqu'à 10 ans (par exemple à Maurice); b) suppression des contrôles sur le rapatriement des dividendes, ou assouplissement des règles relatives à la rétention des recettes d'exportation (par exemple au Nigéria, à Maurice et en Zambie); et c) simplification des procédures d'approbation (par exemple en Angola). Des pays, comme le Mozambique et la Guinée, jugés auparavant peu accueillants par les investisseurs étrangers, ont promulgué de nouvelles lois offrant à ceux-ci toute une série de garanties et de possibilités.

13. En mars 1988, le Nigéria a annoncé des réformes radicales de sa législation relative aux investissements étrangers. Les investisseurs étrangers peuvent maintenant détenir 80 % du capital des entreprises agricoles et de celles figurant dans la troisième liste du Nigeria Enterprise Promotion Decree (décret relatif à la promotion de l'entreprise nigériane); jusqu'à 20 % du capital des entreprises de la première liste; enfin, celles de la deuxième liste sont désormais reconnues comme des entreprises nigérianes à part entière aux fins de constitution de coentreprises avec des partenaires étrangers. Parmi d'autres mesures internes, des zones franches industrielles ont été créées.

14. La promotion des investissements étrangers en Afrique - et aussi en Asie et en Amérique latine - vise essentiellement à attirer les investissements de nouveaux investisseurs étrangers ou peut-être à inciter les investisseurs traditionnels à investir dans des activités nouvelles. En pratique, il s'agit d'offrir aux filiales des nombreuses sociétés transnationales déjà présentes sur le continent des possibilités d'accroître leurs investissements. Ces possibilités, surtout si elles vont de pair avec des conditions favorables dans l'ensemble, sont particulièrement intéressantes dans les pays où les bénéfices non distribués et non rapatriés se sont accumulés. Dans la mesure où ils limitent la sortie des bénéfices, ces investissements permettent de redresser sensiblement la balance des paiements, particulièrement en Afrique.

15. Il est de plus en plus manifeste que les sociétés transnationales traditionnellement implantées en Afrique envisagent à l'heure actuelle d'investir considérablement dans ce continent, si elles n'ont pas déjà commencé à le faire. Au Nigéria par exemple, certaines sociétés - UACN, John Holt, Lever Brothers, Johannes Rau, Metal Box et Dunlop - sont toutes en train d'étendre leurs opérations ou de se lancer dans de nouveaux domaines d'activité mais n'apportent que très peu de nouveaux capitaux de l'extérieur. Au Kenya, la filiale de Del Monte, Kenya Canners Ltd., a entrepris un programme d'investissement et d'expansion de 25 millions de dollars des Etats-Unis. Au Zimbabwe, entre 1980 et 1986, plusieurs filiales de sociétés transnationales ont réinvesti des sommes allant de 10 à plus de 150 millions de dollars.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

16. Parmi les pays dont les réformes économiques ont réussi à attirer les investissements privés étrangers, on peut citer le Gabon et Maurice. A Maurice, le nombre d'entreprises opérant dans la zone franche industrielle est passé de 10 en 1971 à plus de 450 aujourd'hui. Dans d'autres pays, grâce à une politique favorisant certains sous-secteurs, les investissements étrangers se sont considérablement accrus dans les sous-secteurs en question : c'est le cas du Ghana, qui a promulgué, en 1986, un nouveau code des investissements dans le secteur des ressources minérales.

17. Cependant, ces mesures d'incitation ne réussiront probablement pas à attirer les investissements étrangers directs si elles ne sont pas accompagnées de mesures de politique macro-économique jugée essentielle par les sociétés transnationales. Dans certains cas, ce n'est pas la législation relative aux investissements étrangers qui fait obstacle aux investissements étrangers directs, mais un jugement défavorable porté sur cette politique macro-économique, notamment ses aspects touchant l'allocation de devises et la réglementation des prix.

18. Les programmes d'ajustement peuvent aussi décourager les investissements étrangers directs, en particulier si l'effet recherché est déflationniste. Si un programme comporte une réforme tarifaire, les investisseurs étrangers peuvent être activement opposés à son action antiprotectionniste. Enfin, toute réforme se heurte à deux difficultés : d'une part, elle doit apparaître crédible et durable et d'autre part, elle ne doit pas, en soi, amener les investisseurs étrangers à se plaindre de la fréquence excessive des réformes.

19. Il s'agit donc, bien souvent, de jauger l'importance relative pour les investissements de trois éléments, à savoir l'occasion économique particulière qu'ils espèrent saisir, la conjoncture économique générale et la politique gouvernementale en vigueur. Que l'on se fonde sur les constatations faites sur place ou sur des enquêtes auprès des investisseurs étrangers, tout indique que ceux-ci tiennent compte de ces trois éléments, probablement dans l'ordre dans lequel ils viennent d'être énumérés.

20. Il convient de souligner qu'il est en général nécessaire de rendre le climat général plus favorable aux investissements étrangers et d'étendre la gamme des incitations offertes pour attirer davantage d'investissements étrangers mais que cela ne suffit pas. Par exemple, peu de pays africains offrent aux investisseurs étrangers un ensemble d'incitation plus libéral que la Gambie et pourtant les investisseurs étrangers dans ce pays ont à peine augmenté après la création de conditions encore plus favorables. De même, le Botswana qui a depuis longtemps adopté une attitude favorable aux investissements étrangers a attiré peu d'investissements substantiels dans le secteur manufacturier.

21. Pour résumer, il est certain que les réformes politiques créent des conditions plus favorables aux investissements étrangers directs en Afrique, mais on ne peut pas trop espérer de leur impact global, surtout si l'on se place dans une perspective mondiale. Beaucoup de pays d'Asie et d'Amérique latine ont, au milieu

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

des années 70, assoupli leur réglementation sur les investissements étrangers directs. Les sociétés transnationales peuvent ne trouver aucun intérêt particulier dans le fait que les pays africains sont en train de réduire des restrictions déjà supprimées ou atténuées d'autres régions.

B. Prises de participation, conversions et autres procédures

22. La vente d'entreprises publiques ou semi-publiques est un phénomène qui s'est généralisé en Afrique ces dernières années. Dans un certain nombre de pays des investisseurs privés étrangers ont acheté ou envisagent sérieusement d'acheter des entreprises opérant dans divers secteurs 3/. Le Ghana, par exemple, cherche des acheteurs étrangers pour 32 autres entreprises nationales qu'il a récemment identifiées.

23. L'un des principaux objectifs de cet effort de privatisation est d'accroître l'efficacité des entreprises publiques et semi-publiques. Dans les privatisations, le rôle des bailleurs de capitaux joué par les investisseurs étrangers est moins crucial que si le pays adopte des politiques visées aux paragraphes 12 à 21. Dans certains cas, d'autres formes de participation ont été mises en place. Le Zaïre, par exemple, n'ayant pas pu attirer des prises de participation, a signé des contrats pour la gestion de sa compagnie aérienne et de ses mines de cuivre et d'or.

24. Il n'est pas rare non plus que de nouvelles sociétés transnationales investissent dans certaines régions d'Afrique afin de prendre la place d'autres sociétés qui souhaitent se retirer. Dans un premier temps, cela n'aboutit pas à une augmentation nette de la participation étrangère mais l'expansion des investissements et l'accroissement des recettes d'exportation ont souvent gonflé les réserves en devises. Les sociétés étrangères ont eu aussi des possibilités de prendre des participations dans les entreprises privées locales ou même de les racheter, comme cela s'est produit, par exemple, au début de 1988 où la société des camions DAF (Pays-Bas) a acheté des actions de la société de transports Kabwe de Zambie.

25. Un phénomène de plus grande portée peut-être, est celui de la participation croissante d'investisseurs étrangers à des montages financiers, aux côtés d'institutions internationales non africaines comme la Société financière internationale (SFI), l'Organisation de développement du Commonwealth (CDC), the Deutsche Finanzierungsgesellschaft fuer Beteilingungen in Entwicklungslandern (DEG), la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'OPIC. On a mis au point toute une gamme de montages, faisant appel à un ou plusieurs des éléments : investisseurs privés locaux, participation du gouvernement, participation des banques locales ou régionales avec plusieurs investisseurs étrangers, les conseils en matière d'investissements ou de gestion étant donnés par l'organisme international. A titre d'exemples récents, on peut citer le projet Utexafrica dans l'industrie textile du Zaïre, les projets agricoles entrepris conjointement par Lonrho et la Société financière internationale (SFI) et un certain nombre d'opérations menées par la société Bookers avec la SFI et l'Organisation de développement du Commonwealth. Il est à noter toutefois, que, si l'on compare avec les autres régions, l'Afrique ne reçoit guère d'attention de la part de ces organismes que celle-ci soit soit mesurée au nombre des projets ou à la part du financement qui est assurée.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

26. Ces exemples, dans lesquels le rôle des capitaux frais est en fait limité, ne doivent pas faire oublier l'objectif initial de la promotion des investissements étrangers. La même constatation s'impose s'il s'agit d'étendre largement à l'Afrique les nouvelles formes d'investissements étrangers qui ont beaucoup progressé dans d'autres pays en développement dans les années 70 ou la conversion de la dette en prises de participation.

27. Les coentreprises figurent au nombre des nouvelles formes d'investissements étrangers. Elles sont de plusieurs sortes : mise en commun de capitaux étrangers et de capitaux locaux ou apport de capitaux étrangers et contribution locale d'une autre nature - connaissance des marchés locaux ou appui politique par exemple - ou apport de capitaux locaux et contribution étrangère d'une autre nature - conception, gestion, formation ou contrats de transfert de technologie - ou encore engagement d'acheter une certaine proportion de la production. L'avantage, pour les pays qui se sont engagés dans cette voie, est qu'ils obtiennent une forme d'investissement étranger sans sacrifier le contrôle qu'ils exercent ni transiger sur la teneur du projet. Ces nouvelles formes d'investissements nécessitent généralement un moindre apport de capitaux de la part des sociétés transnationales, mais les capitaux sont précisément ce que recherchent la plupart des pays africains qui encouragent les investissements et, bien souvent, les capitaux locaux sont insuffisants pour compléter les capitaux étrangers. En l'état actuel des choses en Afrique, ces nouvelles formes d'investissements étrangers pourraient donc convenir dans certains cas.

28. La conversion de la dette en prises de participation est également d'une applicabilité limitée, la dette commerciale pesant beaucoup moins lourd dans le passif africain. En Egypte et au Nigéria, cependant, on s'intéresse vivement aux possibilités offertes par les plans de conversion de la dette en prises de participation ce qui, aux dires des sociétés transnationales, incitera davantage ces dernières à investir dans l'économie de ces pays, et une société au moins envisage d'investir dans l'agriculture zambienne. La pratique habituelle est la suivante : les banques cèdent, avec une forte décote des titres de dette contre des devises à l'investisseur étranger et celui-ci achète (avec une décote généralement moindre) des titres de participation d'un montant équivalent au montant de la dette en monnaie locale. Cependant, dans les cas où l'investissement aurait eu lieu de toute façon, le pays y perd la valeur totale de l'apport en argent frais qu'il aurait reçu de l'étranger et n'y gagne, à court terme, que les devises qu'aurait exigé le service de la dette. Le contrôle des changes qui, comme il est dit plus loin aux paragraphes 61 et 62, est en général perçu comme un obstacle aux investissements étrangers, doit cependant exister pour limiter le rapatriement immédiat de la valeur des capitaux.

29. Il n'est pas rare que les investisseurs étrangers en Afrique utilisent des capitaux bloqués, et ils peuvent obtenir des avantages de leus organismes nationaux de garantie si leurs investissements sont considérés comme de nouveaux investissements plutôt que comme des réinvestissements. C'est avantageux s'ils ont une capacité d'investissement inutilisée et cela permet de dégager certaines des raisons pour lesquelles une société étrangère peut investir alors qu'une société locale ne le peut pas (par exemple, restrictions imposées aux activités ou à la capacité locale d'emprunt du gouvernement). Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas de ressources inutilisées, les investissements étrangers financés localement ne font qu'empêcher d'autres investissements.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

30. Enfin, il arrive que les investisseurs étrangers apportent des capitaux en Afrique dans le cadre de leur participation à des projets subventionnés d'assistance. Un exemple en est l'Angola où, à la fin de 1987, la société néerlandaise des camions DAF a obtenu un contrat de 17 millions de dollars pour construire des chaînes de montage de plusieurs types de véhicules, en partie parce qu'elle a bénéficié d'un financement mixte auquel a participé le Gouvernement néerlandais.

C. Possibilités par secteur

31. Pour de nombreux pays africains, les secteurs de l'agriculture et des minéraux sont essentiels. Le développement de l'agriculture, qui est une priorité du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, a bénéficié de l'expansion considérable observée récemment, des exportations de produits horticoles tropicaux et subtropicaux, transformés ou non, vers les grands marchés mondiaux comme la Communauté économique européenne (CEE). Celle-ci est due en partie à une diminution des importations en provenance d'Afrique du Sud, et il semble par ailleurs que la demande de ces produits dans les pays de la CEE et les pays scandinaves ait augmenté. Cette expansion pourrait s'accélérer grâce aux progrès techniques qui, en améliorant le rendement des cultures et les transports, facilitent le commerce des denrées périssables et le rendent plus profitable. A plus long terme, la perspective de progrès réels, d'ici la fin de la série de négociations en cours au GATT, dans la libéralisation du commerce agricole dans les pays industrialisés laisse entrevoir de nouvelles possibilités.

32. Certaines sociétés transnationales ayant réalisé des bénéfices relativement élevés dans l'agriculture africaine, d'autres ont accru, ou souhaitent accroître, leurs investissements sur ce continent. Des investissements étrangers privés assez importants auraient déjà été faits dans le secteur agricole d'un certain nombre de pays africains (Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe). Il faut préciser que ces nouveaux investissements dans l'agriculture ne se limitent pas aux grandes plantations. Par exemple, au Kenya, dans le cadre d'un projet de production sucrière financé par des sociétés étrangères, la canne à sucre était fournie par plus de 25 000 petits exploitants possédant moins de deux hectares chacun. Les investissements des sociétés transnationales dans l'agriculture faisant parfois pencher la balance du côté des cultures marchandes plutôt que de la production alimentaire, il faudrait que ces investissements s'inscrivent dans le cadre des stratégies alimentaires nationales.

33. L'accès relativement facile au marché européen que permet la Convention de Lomé offre des possibilités dans bien d'autres domaines que l'agriculture. Par exemple, l'achat en 1987 de deux entreprises textiles togolaises par un consortium composé de sociétés de la République de Corée et des Etats-Unis d'Amérique a été largement motivé par la possibilité d'accéder en franchise aux marchés de la CEE. Cette décision d'investissement et d'autres de même genre ont été aussi influencées par les possibilités de débouchés régionaux pour les exportations.

34. Les investisseurs étrangers s'intéressent aussi beaucoup aux métaux et aux minerais. Dans plusieurs pays, les investissements sont allés aux secteurs de l'or (Angola, Ghana, Guinée et Zimbabwe) et des diamants (Angola, Botswana, Ghana,

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Namibie et Zaïre). Si l'offre sud-africaine est perturbée dans les années à venir et ou même si les craintes d'une aggravation des sanctions internationales imposées contre ce pays font monter les cours des diamants et de l'or, les réserves de ces deux minéraux, en particulier, que possèdent les pays africains indépendants, présenteront plus d'intérêt.

35. L'énergie est un secteur très prisé des investisseurs étrangers et le restera probablement. La prospection de pétrole et de gaz s'est poursuivie au milieu des années 80 malgré la chute des cours internationaux du pétrole. Des sociétés de plusieurs pays - France, Etats-Unis, Espagne, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Italie, Royaume-Uni et Irlande - sont particulièrement actives, notamment au Congo (la prospection pétrolière), au Soudan (forage), au Nigéria (gaz naturel liquéfié) et au Ghana (forage récent); on peut signaler également des investissements irlandais au Sénégal (gaz) et au Gabon (pétrole).

36. Parmi les services, le tourisme est un secteur où les possibilités d'investissement ne devraient pas diminuer. L'augmentation régulière du nombre des hôtels de première classe s'explique davantage par le développement du tourisme non africain que par la multiplication des conférences ou une reprise spectaculaire de l'activité économique sur le continent. La concurrence à laquelle se livrent les groupes hôteliers internationaux en Afrique va accroître la participation des sociétés transnationales, en particulier au niveau de la gestion (ce qui n'entraîne pas de nouvelles entrées massives de capitaux).

37. Au-delà de ces tendances générales toute une série de nouveaux débouchés sont apparus dans certains pays, donnant lieu à des investissements étrangers substantiels. Le Nigéria et Maurice en sont deux exemples. Au Nigéria, il s'agit du secteur des produits chimiques et pétrochimiques, de l'agriculture, où l'on prévoit notamment la réfection des routes rurales, et du secteur des produits manufacturés destinés à l'exportation, jugé prioritaire compte tenu de la nécessité de s'affranchir de la dépendance à l'égard du pétrole. A Maurice, ce sont certains biens de consommation de petite dimension et le montage d'articles de haute technicité, les produits très léaborés à base de sucre, y compris les parfums et les dérivés chimiques, et les préparations et conserves de fruits, les avantages existants sont mis à profit pour opérer une intégration plus poussée de l'industrie textile et développer le tourisme.

38. Dans le secteur manufacturier, c'est à de nouvelles initiatives de substitution aux importations que s'ouvrent les perspectives les plus intéressantes, des initiatives qui seront vraisemblablement plus importantes que les projets similaires conçus dans les années 60 et 70, car la plupart prévoient à présent de développer au moins les exportations régionales. Les pays africains sont relativement mieux placés à cet égard que les pays d'Amérique latine ou d'Asie où les possibilités ont déjà été exploitées et où les investisseurs recherchent à présent soit des marchés locaux plus larges, soit des possibilités d'exportation. Si les marchés des pays africains sont bien souvent trop petits pour les investisseurs étrangers, quelquefois (en particulier dans les pays insulaires) les coûts additionnels de transport occasionnés par l'isolement peuvent accroître les profits escomptés.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

39. Enfin, il faut mentionner les nouvelles politiques suivies par certains pays, qui offrent d'exceptionnels débouchés à l'investissement. La décision du Gouvernement zimbawéen de réduire la part des capitaux privés sud-africains a par exemple offert de nombreuses possibilités de rachat des intérêts sud-africains, souvent dans le cadre de coentreprises avec le Gouvernement. Ces possibilités ne sont pas épuisées.

D. Evaluation

40. D'après l'expérience des investisseurs étrangers qui ont réussi, il semblerait que la plupart se soient implantés pour la première fois dans un pays pour saisir une occasion intéressante. L'un des moyens utilisés pour favoriser l'entrée de capitaux a consisté à organiser des foires aux investissements ou d'autres rencontres qui étaient l'occasion de proposer à divers investisseurs potentiels un choix de débouchés. En Afrique, de telles foires ont été organisées par exemple par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ou même par la Chambre de commerce internationale . Egalement importants sont les efforts faits pour permettre aux gouvernements hôtes et aux sociétés transnationales de mieux se comprendre, et en particulier d'être en mesure d'apprécier leurs intérêts et problèmes respectifs; à cet égard, l'expérience de la table ronde sur les investissements organisée pour la Chine sous les auspices du Centre sur les sociétés transnationales était encourageante. La part importante que représentent quelques investisseurs dans le montant total des investissements, la nécessité d'offrir une perspective d'investissement supérieurement intéressante et de la faire valoir, et le rôle que jouent les contacts commerciaux et autres lorsqu'il s'agit d'attirer les investisseurs (lorsqu'on leur demande de citer des domaines d'investissement potentiels, les investisseurs parlent généralement de développer simplement leur production actuelle dans le pays ou les pays voisins), tout ceci tendrait à montrer que les domaines mentionnés ici doivent être considérés uniquement comme des exemples : l'important est de s'attacher à en promouvoir un ou quelques-uns.

41. Les investissements étrangers en Afrique sont venus pour une part relativement importante de la France et du Royaume-Uni, et pour une part relativement faible des Etats-Unis et du Japon (principaux investisseurs dans les autres pays en développement) 4/. Ceci montre combien les perspectives d'investissement y sont jugées médiocres : pour l'essentiel, les investissements ont été le fait d'investisseurs déjà en place. La seule façon de changer cette situation est d'offrir de nouveaux débouchés à l'investissement, mais les investisseurs étant peu enclins à chercher ailleurs lorsque des possibilités intéressantes s'offrent déjà à eux dans despays qu'ils connaissent bien, les pays africains se trouvent défavorisés.

42. L'intérêt que les investisseurs japonais continuent d'attacher aux ressources naturelles pourrait conférer une importance particulière aux débouchés identifiés dans ce domaine. En revanche, il se peut que le secteur manufacturier africain convienne moins aux Japonais, qui préfèrent sans doute ici fournir essentiellement de la technologie ou des techniques de marketing et avoir des associés locaux. Certains pays et territoires asiatiques, notamment Hong-Kong et l'Inde, pourraient investir assez considérablement dans des industries légères de substitution aux

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

importations, mais l'existence de perspectives similaires en Asie, et avant tout en Chine, où les marchés sont nettement plus importants que dans n'importe quel pays africain, risque de limiter leur intérêt pour l'Afrique.

43. Etant donné le peu de perspectives existant pour de nouveaux investissements étrangers en Afrique, que ce soit du point de vue des investisseurs ou de celui des pays, il convient sans doute de s'attacher à des cas particuliers, d'une part, pour pouvoir réellement attirer ces investissements et, d'autre part, pour éviter d'avoir à prendre des mesures d'ordre général qui, outre qu'elles sont inefficaces, peuvent aller à l'encontre d'autres objectifs nationaux.

IV. OBSTACLES ET MESURES POLITIQUES

44. Les conditions indispensables à un accroissement de l'investissement étranger en Afrique sont les suivantes : taux de croissance économique plus élevés, service de la dette moins lourd, davantage de devises, soutien accru de la balance des paiements, ainsi qu'une plus grande stabilité politique. Au-delà de ces considérations générales, toute une série d'obstacles, structurels et politiques, plus ou moins importants selon les pays, s'opposent au développement des investissements étrangers.

A. Obstacles structurels

45. Plusieurs données structurelles aisément identifiables entravent l investissement étranger direct en Afrique. Non seulement les revenus sont faibles et progressent lentement, mais beaucoup de pays africains sont peu peuplés. Avec environ 7 millions d'habitants, le Burkina Faso, le Malawi et le Mali ont un produit national brut (PNB) de l'ordre d'un milliard de dollars, soit un dixième du PNB du Guatemala par exemple, pays à revenu moyen ayant une population comparable. Nombreux sont les pays encore moins riches et moins peuplés. Pour l'investissement dans le secteur des ressources naturelles, la dimension des marchés intérieurs importe peu, mais les possibilités de tarnsformation locale et les autres perspectives d'investissement sont évidemment très limitées dans des économies aussi petites et fragmentées. Même lorsqu'elles peuvent escompter un taux de profit raisonnablement élevé, les sociétés transnationales n'attachent guère d'importance à des opérations qui contribuent aussi peu à leurs recettes globales.

1. Perspectives commerciales régionales

46. Par rapport aux autres pays en développement, les pays africains sont dans l'ensemble moins bien armés pour produire pour l'exportation : leur infrastructure matérielle n'est pas aussi développée et ils manquent souvent de main-d'oeuvre qualifiée et expérimentée. La création de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Zone d'échanges préférentiels, ont encouragé les investisseurs étrangers à exploiter les possibilités régionales, généralement dans le cadre de coentreprises. Des pays comme le Kenya ou le Zimbabwe, qui produisent déjà localement toute une série de biens de consommation peu élaborés, pourraient s'en tirer relativement bien. Des problèmes subsistent cependant, tels que l'insuffisance des capitaux commerciaux et des crédits à l'exportation sans

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

lesquels les échanges régionaux resteront probablement faibles. Des restrictions sont imposées aux sociétés à capitaux étrangers majoritaires tirant avantage d'accords régionaux, en particulier dans la Zone d'échanges préférentiels, ce en quoi les sociétés transnationales voient un obstacle particulier. Les liaisons routières et ferroviaires entre les pays africains sont souvent insuffisantes et des mesures telles que l'interruption des échanges commerciaux entre les pays de l'ex-Communauté de l'Afrique orientale entament indiscutablement la confiance dans les marchés régionaux.

2. Marchés des capitaux

47. La faiblesse de l'épargne intérieure en Afrique 5/, ajoutée à la pénurie d'entrepreneurs, réduit les possibilités de coentreprise et interdit pratiquement toute forme d'association sans prise de participation entre sociétés transnationales et entreprises locales. Des bourses de valeurs existent bien dans certains pays, et ont été encouragées en tant que moyen de répandre les prises de participation comme en Côte d'Ivoire, au Nigéria, à Maurice et au Kenya. Mais elles ont essentiellement servi à mobiliser des fonds pour l'Etat, sans guère de profit pour les sociétés privées. Or les investisseurs étrangers sont en général tributaires des sources locales pour le capital circulant, et les systèmes bancaires locaux souffrent de graves lacunes à cet égard. Dans de nombreux pays, le sous-développement du secteur financier et, à quelques exception près, l'absence de marché financier, empêchent tant la constitution d'une épargne intérieure que l'injection de liquidités dans des investissements productifs. Le manque de capital circulant a posé par exemple un problème particulièrement sérieux en Zambie.

3. Ressources humaines

48. La pénurie, dans de nombreux pays, de personnel qualifié dans le domaine de la gestion, de la comptabilité et dans divers autres domaines techniques est une source d'inefficacité et d'improductivité qui décourage les investisseurs étrangers. Pour ces derniers, un grand fossé séparerait à cet égard les pays d'Asie et d'Amérique latine des pays africains, pas simplement pour ce qui est de telle ou telle qualification technique, mais plus généralement au niveau de l'éducation de base et de la pratique du maniement du matériel.

49. Il est souvent difficile, particulièrement dans les économies africaines plus développées où les investissements étrangers sont normalement plus importants en valeur absolue, de pallier cette pénurie de qualifications en recourant à l'importation à cause des restrictions et délais auxquels on se heurte pour obtenir des permis de travail pour les travailleurs étrangers. Ce problème s'est posé par exemple au Kenya, au Nigéria et au Zimbabwe ces dernières années. De toute façon, on ne saurait compter uniquement sur les expatriés pour combler le manque de personnel qualifié de niveau intermédiaire, ce qui, même dans les pays les plus développés, représente souvent une sérieuse contrainte.

50. Il est possible de remédier à la pénurie de qualifications par des programmes d'apprentissage et de formation en cours d'emploi. Il ne fait guère de doute par exemple que l'accent mis au Zimbabwe sur la formation technique et les programmes de recyclage systématique est pour beaucoup dans le développement, la diversification et la compétitivité du secteur manufacturier du pays.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

51. Le petit nombre d'actifs dans la plupart des pays africains est un autre facteur qui décourage les investisseurs intéressés par une production de masse (dans l'électronique, les unités de production emploient chacune de 1 000 à 2 000 personnes). L'avantage que représente une main-d'oeuvre à bon marché pour les industries d'exportation ou de substitution aux importations est souvent annulé par l'insuffisance des qualifications et l'étroitesse des marchés, et donc, le principal secteur où cet avantage risque d'être intéressant est le tourisme.

4. Infrastructure

52. Un réseau électrique fiable, un bon système de télécommunications, des moyens de transport suffisants et un système efficace d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets, tout ceci revêt une importance vitale pour une entreprise industrielle moderne mais fait généralement défaut dans les pays africains. Lorsque l'on investit peu ou en tout cas pas assez dans le secteur public, notamment dans le développement de l'infrastructure, il y a peu de chances que les investissements étrangers soient considérables. Dans les pays où les conditions imposées par l'ajustement structurel se sont traduites par une nette contraction des investissements dans le secteur public, le secteur privé a également été touché, comme ce fut le cas au Gabon, notamment après 1985. Certains secteurs de l'infrastructure sont habituellement fermés aux investissements privés et en particulier aux investissements étrangers, et il n'est pas évident de contourner pareil obstacle si ce n'est par le biais de l'aide publique extérieure. Les transports ont, bien sûr, été traditionnellement un domaine de choix à cet égard. Certains pays cependant ont formé des coentreprises; par exemple, un consortium au Zimbabwe, établi pour gérer les investissements Beira, regroupe des intérêts commerciaux para-étatiques et privés.

53. Les investisseurs étrangers voient dans les transports un obstacle majeur, même dans les nombreux pays pourtant déjà bien avancés dans ce domaine. Outre le simple manque de routes, d'installations portuaires et de transports maritimes internationaux, on cite souvent les coûts des services de compagnies maritimes étrangères, souvent détenues par des sociétés ayant leurs propres intérêts de production.

54. Convaincre les investisseurs étrangers de contribuer directement au développement de l'infrastructure est une possibilité qu'il convient d'examiner de près dans chaque cas. Ils y ont été encouragés dans les zones franches industrielles, par exemple en Malaisie dans le cadre des mesures prises pour doter ces zones d'une autonomie financière, et nombreux sont ceux qui le font sur une échelle limitée, dans des secteurs allant des services de messagerie aux communications par satellite. L'environnement protégé qui caractérise les zones franches industrielles, ajouté à la concentration dans un espace circonscrit de ressources infrastructurelles, au faible coût de la main-d'oeuvre et aux facilités administratives qui vont de pair avec le statut juridique de ces zones, s'est avéré être une incitation majeure pour les investisseurs étrangers.

55. Les pays sans littoral sont particulièrement désavantagés, en ce sens qu'ils dépendent autant de l'infrastructure de leurs voisins que de la leur pour l'importation de machines et de facteurs de production, et ce même s'ils ne recherchent pas nécessairement des investissements orientés vers l'exportation. Et puis, sur de longues distances, les transports routiers sont plus coûteux que les

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

transports maritimes, et il est probable qu'il faudra encore, à un moment ou à un autre, payer les frais de transbordement. Treize pays africains indépendants n'ont pas de littoral. Dans certains d'entre eux, on pourrait s'attacher à développer les services aériens : ces services étant partout réglementés par l'Etat, les moyens d'intervention et de pression des pouvoirs publics peuvent être relativement importants. Dans plusieurs pays africains (notamment au Zimbabwe, au Malawi et dans d'autres pays d'Afrique australe), les problèmes politiques et militaires élèvent les coûts, que ce soit directement ou en obligeant les pays à construire rapidement de nouvelles voies de communication. C'est là un sérieux obstacle, puisque même l'investissement dans les ressources naturelles destinées à l'exportation s'en trouve sensiblement renchéri.

56. Si la médiocrité des moyens de transport et de communication pose des problèmes à tous les investisseurs, ces problèmes risquent d'être particulièrement aigus pour les investisseurs étrangers. Par définition, ceux-ci sont en effet davantage tributaires de l'infrastructure dans ce domaine qu'une société "ordinaire" : certains s'implanteront dans un pays pour exporter telle ressource naturelle; ils importeront probablement une bonne partie de leur matériel ou de leurs moyens de production; d'autres souhaiteront peut-être passer de la substitution aux importations à l'exportation; s'il s'agit d'une société importante, elle voudra probablement commercialiser ses produits dans tout le pays.

B. Obstacles politiques

57. Outre les problèmes que posent l'emplacement, la taille des marchés, les compétences et l'infrastructure, le climat général qui règne dans les pays d'implantation semble peser lourdement sur les décisions d'investissement des sociétés transnationales, et ce, davantage encore dans les petits pays. Parmi les principaux facteurs considérés, citons la stabilité politique et macro-économique, l'attitude du gouvernement à l'égard des investissements étrangers et, de façon générale, des investissements privés, l'égalité de traitement avec les entreprises locales, la facilité avec laquelle les bénéfices peuvent être rapatriés, la stabilité et la clarté des règles régissant l'investissement étranger et l'impartialité et l'efficacité avec lesquelles ces règles sont appliquées. Il est difficile d'apprécier l'importance relative de chacune d'elles, mais ces considérations prennent presque toujours le pas sur les incitations fiscales. Lever les obstacles politiques, c'est souvent aller à l'encontre d'autres objectifs nationaux, et un pays souhaitant attirer l'investissement étranger doit toujours peser soigneusement le pour et le contre, et prendre des mesures en conséquence. L'investissement direct étranger se mesure en termes quantitatifs et qualitatifs.

58. S'il est vrai qu'au cours des cinq dernières années, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise à jour, la modification ou la publication des codes ou directives régissant les investissements en vue d'attirer les investisseurs étrangers, un certain nombre de facteurs font que ceux-ci hésitent toujours à placer leurs capitaux en Afrique.

1. Absence de cadre juridique régissant les investissements étrangers

59. Peu de pays africains sont aujourd'hui dépourvus de cadre juridique régissant les investisseurs étrangers. Là où c'est le cas, les sociétés étrangères hésitent

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

à investir en grande partie parce que les pouvoirs publics du pays hôte sont alors plus susceptibles de modifier les réglementations qui s'appliquent aux investisseurs étrangers. L'absence de législation précise et stable figure au nombre des problèmes dont ces derniers se plaignent le plus souvent. S'ils estiment devoir modifier la législation en vigueur, les pouvoirs publics devraient en notifier les investisseurs au préalable et s'abstenir absolument de toutes mesures à effet rétroactif. Le fait qu'il n'existe pas de cadre juridique en matière de protection des brevets ou des copyrights nuit à l'investissement étranger, notamment dans l'industrie pharmaceutique, l'informatique et pour certains types de transferts de technologie dans de nombreux autres secteurs. L'Egypte, le Kenya, le Nigéria et la République centrafricaine figurent au nombre des pays dont la législation relative aux investissements protège les brevets et les marques de fabrique.

2. Politique fiscale

60. D'une manière générale, la politique fiscale semble revêtir une importance extrême au moment de prendre la décision d'investir (l'investisseur comparant alors les politiques en vigueur dans divers pays) et avant d'examiner des conditions d'exploitation des enteprises. Toutefois, on peut considérer que les politiques fiscales d'autres pays jouent un rôle plus important et rendent les sociétés plus exigeantes. En effet, très peu de pays industrialisés offrent des crédits d'impôt au titre de dégrèvements octroyés dans le cadre de conventions de double imposition (notamment, parmi les principaux investisseurs étrangers, la République fédérale d'Allemagne et la Belgique). Si ce type de dégrèvement peut être avantageux pour les investisseurs locaux, il présente un intérêt moindre pour les investisseurs étrangers, tout en demeurant coûteux pour l'Etat. Dans certains pays, les investisseurs étrangers sont exonérés de l'impôt foncier, de la taxe sur les ventes et de l'impôt sur les salaires versés au personnel étranger des coentreprises. Au Zaïre, les projets d'investissement entraînant la création d'un nombre important d'emplois sont exonérés de l'impôt sur les salaires versés aux travailleurs. Il est à noter toutefois que les pays africains offrent moins souvent des crédits d'impôt et des abattements au titre des investissements que ceux d'Asie et d'Amérique latine. D'une manière générale, l'octroi de dégrèvements spéciaux aux investisseurs étrangers n'est pas jugé intéressant car il risque de créer des ressentiments parmi les investisseurs locaux ou au sein de la population en général. Il importe que les pouvoirs publics évaluent les pertes qui peuvent résulter du fait que les sociétés paient moins d'impôts qu'elles ne le devraient au regard de leurs activités dans un pays donné.

3. Contrôle des changes

61. Le contrôle des changes, particulièrement en ce qui concerne le rapatriement des bénéfices, est un obstacle majeur à l'investissement étranger direct. Plusieurs pays imposent une retenue à la source sur le rapatriement des dividendes et des bénéfices. Presque tous réglementent d'une façon ou d'une autre les opérations de change, de sorte que c'est la nature même de cette réglementation (ou sa modification imprévue) qui dissuade fortement les investisseurs étrangers. C'est le cas, notamment, lorsque les mesures imposées sont fonction de la valeur en monnaie locale de l'investissement initial alors que le pays en question connaît de fortes dévaluations (comme au Kenya), ou lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de restrictions particulièrement sévères de toutes les sorties de capitaux.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

62. Les restrictions imposées en matière de change peuvent également gêner les investisseurs étrangers si elles restreignent le nombre de pays d'origine des importations, comme c'est le cas à Maurice, qui n'autorise d'importations que des pays de la zone franc. Dans les pays où l'allocation en devises ne peut dépasser un certain montant, les investissements directs étrangers se heurtent souvent au fait que l'investisseur étranger n'est pas assuré de pouvoir obtenir les devises dont il aura besoin pour acheter les produits intermédiaires importés indispensables à la production.

4. Restrictions imposées à certaines activités ou dans certains secteurs

63. Certaines restrictions, telles que celles qui pèsent sur l'emprunt local ou sur l'achat de parts dans des sociétés locales ou de terrains, posent de graves problèmes aux sociétés étrangères qui ne sont pas autorisées à rapatrier la totalité de leurs bénéfices et dividendes. Les investisseurs étrangers hésitent tout particulièrement à placer leurs capitaux dans des pays comme, semble-t-il, la Zambie, où la portée et la nature des restrictions ne sont pas clairement définies et où elles peuvent changer à tout moment.

5. Accords de garantie des investissements

64. On prétend que les investisseurs potentiels hésitent à investir dans les pays africains qui n'ont pas signé d'accord de garantie des investissements (Angola, Algérie, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne et Zimbabwe). On pourrait penser qu'une telle lacune nuirait à un pays désireux de s'ouvrir aux investissements étrangers; pourtant, les sociétés étrangères ont investi énormément dans les pays d'Amérique latine qui n'ont pas conclu de tels accords et les enquêtes réalisées à ce sujet montrent que jusqu'ici cette question ne préoccupait guère les investisseurs étrangers.

6. Tarifs douaniers

65. Les tarifs douaniers ont été l'un des principaux instruments utilisés par les pays en développement pour encourager les sociétés étrangères à investir dans les industries de remplacement des importations et d'après les éléments d'information dont on dispose, il semble qu'ils aient été efficaces. Les pays qui utilisent les tarifs douaniers pour attirer des investissements étrangers directs doivent toutefois agir avec prudence car investir dans des activités où ils ne jouissent pas d'un avantage comparatif n'a aucun effet bénéfique sur le plan social.

C. Administration publique

66. Parmi les facteurs qui continuent d'entraver l'investissement étranger, il convient de citer tous ceux liés à la bureaucratie du pays d'implantation : tout d'abord, il faut un temps infini pour obtenir l'autorisation initiale d'investir, même lorsque l'investissement étranger prévu respecte en tous points le code d'investissement du pays en question. Ensuite, les directeurs des projets d'investissements étrangers (tout comme, très souvent, leurs homologues nationaux) se trouvent en permanence aux prises avec de nombreux obstacles d'ordre administratif qu'il leur faut surmonter chaque fois pour assurer la bonne marche de l'entreprise qu'ils dirigent.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

67. Ces lenteurs sont souvent dues à un manque d'expérience ou à des procédures inadéquates; une réforme de ces dernières serait profitable aux investisseurs tant étrangers que nationaux. Une telle situation a des incidences particulièrement négatives sur l'investissement étranger; en effet, les investisseurs étrangers sont d'autant plus impatients qu'ils peuvent comparer les procédures en vigueur dans divers pays et qu'ils peuvent décider où ils souhaitent investir. Parmi les remèdes à ce problème, il en est un généralement recommandé par les investisseurs étrangers et adopté dans certains pays d'Asie, à savoir la création d'un office des investissements, où des fonctionnaires informés des formalités requises par les ministères compétents peuvent conseiller et assister les investisseurs étrangers.

D. Aptitude à la négociation

68. Paradoxalement, le manque de confiance manifesté par les pays d'implantation peut être un obstacle lors des négociations avec les investisseurs étrangers. Les relations entre les sociétés transnationales et les pouvoirs publics des pays hôtes sont régies par des négociations et non par des conventions. Les premiers rapports sont souvent les plus difficiles. Les pouvoirs publics font preuve d'une prudence excessive lorsqu'il s'agit de relâcher le contrôle qu'ils exercent et de prendre les décisions qui s'imposent, ce qui ne fait que renforcer les obstacles d'ordre politique et bureaucratique évoqués plus haut. Toutefois, les services consultatifs fournis par le Centre ont démontré qu'il est possible de renforcer rapidement les capacités de négociation des pays hôtes. Les arrangements en vigueur peuvent souvent servir de modèle à la mise en place de nouveaux. On est loin de manquer d'informations sur les sources d'investissements étrangers et sur les nombreux moyens de les mobiliser. Le recours à de nouvelles formes d'investissement dans les années 70 a contribué à l'établissement de toute une gamme de prix pour divers éléments de l'investissement étranger. L'amélioration, au cours de cette même décennie, des normes de comptabilité des sociétés originaires des pays industrialisés (notamment les Etats-Unis) permet d'avoir accès à de nouvelles données. Les pays s'ouvrant aux investissements étrangers directs peuvent obtenir facilement ces renseignements ainsi que des services consultatifs connexes auprès du Centre et d'autres organisations internationales.

V. MESURES PRISES A L'ECHELON INTERNATIONAL

69. Pour l'Afrique, les perspectives en matière d'investissements étrangers directs ne sont pas brillantes, comparées à celles d'autres régions en développement et à celles que ce continent avait connues précédemment (surtout dans les années 60). Ce type d'investissement est étroitement lié à la conjoncture extérieure; cette dernière, défavorable depuis le début des années 80, commence à prendre meilleure tournure, avec l'appui de la communauté internationale. De nombreux pays n'ont jamais été, depuis leur indépendance, aussi favorables aux investissements étrangers. Toutefois, l'instauration d'un climat propice aux investissements étrangers directs est aussi fonction de nombreux facteurs qui échappent au contrôle des autorités nationales (par exemple fluctuations des cours des produits de base et des taux d'intérêt, expansion des échanges internationaux et performance de l'économie mondiale). De plus, pour parvenir à surmonter les obstacles d'ordre structurel, un appui régional et international s'avère nécessaire.

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

70. Pour les sociétés transnationales, l'Afrique est un continent frappé par la sécheresse, la famine et l'endettement. Or, dans les faits, les perspectives de développement de l'Afrique ne sont pas aussi sombres. Comme on l'a vu plus haut, les possibilités d'investir avec profit des capitaux privés sont aujourd'hui meilleures que ne le pensent les investisseurs potentiels. Si l'image que les sociétés transnationales ont de l'Afrique ne change pas, l'abolition des obstacles aux investissements étrangers indirects, qui reflète une attitude plus favorable à ces investissements de la part des pays hôtes sur ce continent, ne suffira pas à attirer des investissements importants. Un vaste effort de promotion, par exemple une campagne d'information, est nécessaire pour modifier cette image négative de l'Afrique, aujourd'hui si répandue. L'organisation de tables rondes entre les représentants du gouvernement et les cadres des sociétés transnationales pourrait être utile à cet égard.

71. Une approche plus dynamique et internationale de l'investissement étranger en Afrique exige tout d'abord l'établissement, par les pays africains, de priorités mieux définies et fondées sur un examen minutieux des avantages et inconvénients de ce type d'investissement. Une évaluation plus précise des besoins nationaux - en matière de capitaux d'investissement, de transfert de technologie, de formation, de ressources humaines et de développement des infrastructures - permettrait de fixer des objectifs plus concrets pour les sociétés transnationales et de mieux régler les conflits qui surgiront inévitablement entre l'élimination des mesures qui entravent les investissements et la réalisation d'autres objectifs nationaux de développement. Le Centre fournit aux gouvernements qui en font la demande des services consultatifs en matière d'élaboration des politiques et réglementations et de rationalisation des procédures applicables aux investissements étrangers directs.

72. Dans le cadre des priorités intersectorielles fixées par les gouvernements, l'assistance technique que le Centre est en mesure de fournir dans plusieurs domaines pourrait être particulièrement utile aux pays africains qui souhaitent conclure des accords qui soient dans l'intérêt à la fois des pays hôtes et des sociétés transnationales. Ces accords concernent la mise en place d'investissements étrangers directs à 100 %, de coentreprises ou d'autres types d'opérations sans participation au capital dans les secteurs minier et pétrolier, dans l'agriculture et la pêche ainsi que dans les services, notamment le tourisme.

73. Les pays africains devraient, après avoir clairement défini leurs objectifs, chercher à attirer résolument des investissements étrangers dans des secteurs ou activités où ils sont jugés avantageux, en procédant comme pour les appels d'offres des projets de construction. Les résultats de la privatisation dans un certain nombre de ces pays montrent que cette approche dynamique de l'investissement étranger en Afrique a des effets positifs. C'est ainsi que l'usine textile du Togo n'a été privatisée, en février 1987, qu'après que le Gouvernement eut examiné 11 appels d'offres provenant d'investisseurs étrangers originaires de pays aussi divers que l'Inde, les Etats-Unis ou ceux d'Europe occidentale.

74. La coopération régionale est pour les petits pays un moyen efficace de faire jouer le poids de leur part collective du marché au bénéfice de projets d'investissement dans chacun d'eux. L'aide apportée par le Centre pour l'élaboration des statuts des entreprises multinationales dans la zone d'échanges préférentiels est le type d'assistance capable de renforcer des initiatives

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

analogues en Afrique. En outre, le Centre pourrait faciliter la création de telles entreprises dans lesquelles seraient représentés deux ou trois pays africains et les négociations entre ces entreprises et les investisseurs étrangers.

75. Il est particulièrement intéressant de traiter avec les grandes sociétés transnationales qui planifient leurs activités à long terme et sont plus susceptibles de réinvestir dans les pays où elles sont implantées. Ces sociétés définissent leurs politiques d'investissement à partir de leurs propres études de marché de sorte que, si les possibilités qui s'ouvrent à elles sont intéressantes et si les conditions leur sont suffisamment favorables, l'image du pays que donnent les moyens d'information est une considération relativement moins importante.

76. Les petites et moyennes sociétés transnationales peuvent également constituer des partenaires intéressants pour de nombreux pays africains, car elles sont souvent plus ouvertes aux innovations et fonctionnent avec plus de souplesse et aussi parce que les produits et techniques qu'elles mettent au point peuvent se révéler particulièrement adaptés à ces pays. Il est à noter cependant qu'il n'est pas facile de déterminer s'il existe des techniques potentiellement adaptables et qu'il faut pour cela avoir accès à des études techniques; c'est pourquoi les organisations internationales, telles que l'ONUDI et la SFI (par le biais de son Service des transferts de technologie, récemment créé), pourraient servir d'intermédiaires entre les pays africains et les sociétés transnationales.

77. Depuis les années 70, de nombreux pays développés ont appuyé de façon particulièrement dynamique les activités de leurs entreprises industrielles dans les pays en développement. Les pays d'origine devraient envisager d'offrir à leurs sociétés transnationales des incitations particulières pour les encourager à investir en Afrique. Les pays scandinaves, comme la Suède, incitent les petites et moyennes entreprises à acquérir une dimension internationale et, à cet effet, leur fournissent des renseignements quant aux projets qui leur conviendraient dans divers pays hôtes, les aident à négocier les contrats et leur accordent une aide financière (prêts, garanties, etc.). Cependant, les investissements directs résultant de ces politiques ont été réalisés principalement dans d'autres pays européens. Le ciblage sur les pays africains de ces programmes d'incitation à l'investissement permettrait d'y attirer des investisseurs étrangers traditionnellement tournés vers d'autres pays et d'introduire en Afrique des transferts de technologie d'un type nouveau. Il convient de continuer de réfléchir aux mesures que peuvent prendre les pays d'origine pour encourager les investissements étrangers directs.

78. En offrant aux pays africains un meilleur accès aux marchés mondiaux, les pays développés peuvent améliorer les perspectives en matière d'investissements étrangers directs dans le secteur manufacturier. Les résultats relativement positifs de la Convention de Lomé au niveau des investissements étrangers directs dans l'agriculture devraient être étendus à d'autres secteurs et marchés et complétés par l'instauration de facilités de crédit à l'exportation, la réduction des risques commerciaux et la mise en place de zones franches industrielles correctement gérées. On pourrait envisager de créer un centre de promotion des investissements en Afrique et de conclure en outre des accords avec des pays développés qui s'engageraient à ouvrir leurs marchés intérieurs aux exportations

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

africaines. Il faudrait aussi accorder une assistance internationale en vue de renforcer le développement d'institutions financières capables de soutenir la production et le commerce.

79. Il importe de mettre en place des mécanismes d'un type nouveau pour promouvoir la création d'entreprises privées locales. Le Centre a mis en place des programmes visant à mobiliser de façon directe les ressources des sociétés transnationales pour développer en Afrique l'esprit d'entreprise et les entreprises faisant appel à la technologie. Ces programmes visent à créer un climat général favorable au renforcement de l'interaction entre le secteur privé local et les sociétés transnationales, ces dernières prenant une participation au capital de l'entreprise, fournissant un apport financier ou une garantie, ou encore des compétences au niveau de la technique et de la gestion. Le Centre fournit simplement une assistance technique au gouvernement concerné.

80. Comme on l'a vu précédemment, plusieurs gouvernements africains ont pris des dispositions en vue de privatiser certaines de leurs entreprises publiques. Là encore, le Centre pourrait les aider à négocier avec les sociétés transnationales dans le cadre de ces programmes de privatisation dans les cas où les gouvernements estiment que la participation de ces sociétés présente pour eux un intérêt.

81. Les flux d'aide publique au développement améliorent indirectement les perspectives en matière d'investissements étrangers directs en Afrique en ce qu'ils consolident les fondements de l'économie des pays africains. Ainsi, l'utilisation des apports de fonds publics, ou fonds de contrepartie, pour développer les infrastructures matérielles et mettre en valeur les ressources humaines permettrait de réduire les principaux obstacles d'ordre structurel qui entravent, à long terme, les investissements étrangers directs. L'assistance multilatérale pour la prospection des ressources minérales et l'évaluation des perspectives offertes par la pêche et le tourisme a également un grand rôle à jouer, tout comme la coopération internationale dans le domaine de la prospection et de la mise en valeur des sources d'énergie.

82. Dans de nombreux pays, les restrictions apportées au rapatriement des bénéfices sont rendues nécessaires par les fortes variations des recettes en devises. Un soutien de la balance des paiements des pays concernés par les institutions financières multilatérales peut donc aider les gouvernements à garantir le rapatriement des bénéfices et contribuer ainsi à lever l'une des principales entraves à l'accroissement des investissements étrangers directs. La prise de mesures à l'échelon international pour résoudre le problème de la dette des pays africains aurait des effets extrêmement positifs. Dans ce contexte, il faut peut-être indiquer que le Centre pourrait fournir des services consultatifs aux gouvernements africains qui étudient les possibilités de convertir leurs dettes en prises de participation ainsi que les coûts et avantages de telles conversions.

83. Le Centre se propose d'étudier plus à fond ces possibilités ainsi que d'autres en vue d'encourager des investissements étrangers mutuellement avantageux en Afrique et dans d'autres pays classés parmi les moins avancés. En attendant, il est prêt à répondre à toute demande émanant de gouvernements africains qui souhaiteraient développer ou mettre en oeuvre certaines des idées exposées ci-dessus.

/...

Digitized by Dag Hammarskjöld Library

Notes

1/ L'Afrique est tributaire des exportations de produits de base, et l'investissement dans le secteur primaire a permis de renforcer la capacité d'exportation des pays du continent. Toutefois, les recettes des entreprises travaillant pour l'exportation devraient être évaluées par rapport aux sorties de capitaux qu'elles supposent (paiements visibles et invisibles effectués au titre de facteurs de production extérieurs) car, dans certains cas, ces sorties de capitaux ont été relativement importantes.

2/ Les investissements étrangers directs ne représentent que 2 % des flux nets de ressources vers l'Afrique subsaharienne. Voir à ce sujet la brochure intitulée "Le financement du redressement de l'Afrique, rapport et recommandations du Groupe consultatif sur les flux financiers pour l'Afrique", Organisation des Nations Unies, février 1988.

3/ Au cours des dernières années, ces entreprises opéraient dans les secteurs suivants : plantation de bananes (Cameroun); cimenterie (Congo); production agro-industrielle, commerce extérieur, travaux publics et tourisme (Côte d'Ivoire); production d'huile de palme (Ghana); boissons non alcoolisées (Guinée); raffinage du pétrole (Libéria); chimie (Nigéria); Fabrication d'alumettes (Rwanda); agriculture et industrie manufacturière - annoncée en juin 1988 (Soudan); et, enfin, acier, textile, huilerie, production d'outils agricoles, plastique et marbre (Togo).

4/ Les statistiques officielles japonaises ne relèvent aucun investissement nouveau en Afrique pour 1985 et 1986.

5/ Le taux d'épargne pour l'ensemble des pays en développement s'est établi, en 1986, à 24 %; on notera toutefois que seuls 11 des 35 pays africains pour lesquels on disposait de données séparées avaient enregistré des taux d'épargne supérieurs à 15 %; pour 10 pays, ce taux était inférieur à 5 % (voir le Rapport sur le développement dans le monde, 1988, Banque mondiale, Washington, 1988).

Digitized by Dag Hammarskjöld Library